

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 septembre 2007

LUTTE CONTRE LA CONTREFAÇON - (n° 175)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 35

présenté par  
M. Gosselin, rapporteur  
au nom de la commission des lois

-----  
**ARTICLE 28**

Supprimer la deuxième phrase de l'alinéa 9 de cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de coordination. Le Sénat a souhaité supprimer la notion d'échelle commerciale dans tous les articles du projet de loi. Une seule occurrence avait été maintenue au présent article qu'il convient donc de supprimer.